



Pressions et harcèlement au travail

Par **Belleetleclauchard**, le **20/05/2019** à **13:20**

Bonjour,

Mon ami est ingénieur et DST dans une collectivité. Depuis quelques temps il subi de la part de son employeur, des pressions et se sent harcelé dans son travail. De se fait, il a eu un arrêt de travail de deux semaines pendant laquelle son employeur lui demande de voir la médecine du travail pour justifier de son arrêt.(Malgré les autres nombreux arrêts dans cette collectivité par d'autres agents, cela fait au moins 10 ans qu'une telle demande n'a été faite jusqu'a maintenant par le biais de la police municipale.)De plus, son employeur a embauché a son insu pendant son arrêt, un autre DST pour suivre les travaux en cours et remplacer mon ami.

Ma question, son employeur à t'il le droit d'agir ainsi et mon ami doit il porter plainte.

Je vous remercie de votre réponse.

Par **morobar**, le **20/05/2019** à **19:40**

Bonjour,

Oui

Porter plainte ? mais où cela, s'agissant d'une affaire civile.

Au pire votre ami risque de se trouver à rester chez lui, tous frais et salaires payés.

La pré-retraite en quelque sorte.